

Conseil métropolitain 19 février 2021 :

## **La Métropole Européenne de Lille adopte le Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire pour soutenir, relancer et transformer l'économie métropolitaine**

Les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont adopté ce jour le **Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET)**. Pensé et porté par une gouvernance revisitée qui rassemble les forces économiques du territoire, il s'inscrit dans la lignée des mesures prises dans le cadre du plan de relance métropolitain avec trois ambitions fortes : soutenir, relancer et transformer.

Les objectifs sont clairs : accélérer la transformation et la relance économique de la métropole mais également aider les entreprises à s'adapter, pour être au rendez-vous des transitions écologiques, sociétales et numériques. L'ambition est de créer les conditions d'une économie performante et moins vulnérable qui participe de la lutte contre les dérèglements climatiques et de la résorption des fractures sociales et des inégalités entre les territoires.

« Depuis le début de la crise sanitaire, nous soutenons financièrement les acteurs économiques du territoire, durement impactés. Déjà 13 millions d'euros d'aide ont été versés dans le cadre du Plan de relance, via notre Fonds de rebond, à près de 4500 entreprises. Avec le PSTET nous allons encore plus loin puisque nous avons écrit, pensé et mis en œuvre collectivement avec 12 forces vives du territoire, un projet économique métropolitain ambitieux. Ensemble, nous nous sommes fixé 6 grands défis avec comme enjeux d'être au rendez-vous de la transformation économique du territoire et des entreprises et de créer les conditions d'une économie durable, performante et solidaire, tournée vers l'emploi. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

### **Le PSTET vise 6 principaux défis :**

1. **L'accueil des talents, le soutien à l'initiative et l'entrepreneuriat et l'aide au retour à l'emploi** : pour développer un socle de compétences à l'échelle de la métropole, favoriser l'entrepreneuriat et aider les publics plus éloignés de l'emploi à trouver des réponses adaptées selon leur parcours.
2. **L'attractivité et le rayonnement à l'international** : faire de la MEL une métropole attractive en misant sur ses atouts et ses infrastructures et en déployant sa stratégie autour de ses filières d'excellence (alimentation, santé, numérique, textile, matériaux). Miser sur sa proximité avec l'Europe du Nord-Ouest. Densifier son rayonnement et sa stratégie d'influence en valorisant son inscription dans les grandes transitions écologiques et numériques. Développer ses relations internationales et de solidarités en cohérence.
3. **Les écosystèmes innovants** : mettre en synergie les écosystèmes d'innovation du territoire entre eux et avec les acteurs académiques et réussir la transformation de l'I-SITE en un établissement reconnu et labellisé.
4. **Le numérique / favoriser l'émergence d'une métropole du numérique de rang européen d'ici 2025** : développer le numérique tout en participant à la transition numérique des commerçants, des artisans, des TPE et des exploitants agricoles.
5. **Le développement de l'économie de proximité, de l'écologie industrielle territoriale et la mise en place d'une stratégie d'accueil d'activités et d'entreprises** : pour développer un pacte métropolitain en faveur de l'économie de proximité, intensifier le poids de l'économie circulaire et proposer des modes d'organisation inter-entreprises s'appuyant sur l'échange, la substitution des

ressources, la mutualisation des moyens et services ou encore l'optimisation des pratiques de déplacements de biens et des personnes.

6. **L'accompagnement des entreprises commerçants et artisans dans leur transformation et leur développement** : mettre en place **un contrat d'accompagnement à la transformation des entreprises** (pour par exemple bénéficier de conseils pour l'innovation, pour gagner en sobriété énergétique ou encore optimiser ses relations de proximité, etc.).

**Plus de 4000 entreprises, qui ont déjà bénéficié du Fonds de rebond de la MEL, seront accompagnées dans ce cadre.**

### **Le G.A.M.E : une gouvernance collective et agile**

La construction du PSTET s'est tout d'abord nourrie de l'expérience des développeurs de la MEL, façonnée au titre de leur accompagnement des entreprises, du pilotage d'expérimentations et d'appels à projets qui concernent les filières, l'emploi, la vie étudiante, la recherche ou encore le numérique.

Néanmoins, le PSTET est le projet de l'ensemble du territoire métropolitain et de ses forces vives. A ce titre, il a **permis l'émergence d'une gouvernance revisitée**, encore plus collective, **dont l'animation est assurée par la MEL et constituée** :

- **Du G.A.M.E (Groupe des Acteurs Métropolitains de l'Economie)** composé de 12 acteurs : l'Etat, la Région Hauts-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille, la Chambre de métiers de l'artisanat Hauts-de-France, la Chambre d'agriculture, l'Université de Lille, l'Université Catholique de Lille, le MEDEF Grand Lille, le Comité Grand Lille, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille Métropole et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **De 6 hubs thématiques** (espace de partages, de préconisations et d'actions) sur les thèmes de : Attractivité et Relations internationales, Emploi et Compétences, Entrepreneuriat, Industrie, Innovation et Numérique.
- **D'une agora Sociétale** : le Comité Grand Lille.
- **D'une agora territoriale** : le Club économique des communes.
- **D'un think tank académique** : co-piloté par l'Université de Lille et l'Université Catholique de Lille, l'enjeu est de disposer d'un appui scientifique pour **modéliser et évaluer la trajectoire de transformation économique du territoire sur 10 à 20 ans**.
- **De 5 observatoires et des outils de monitoring** qui bénéficieront des savoirs faire et de l'expertise de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) pour permettre de structurer et de suivre le tableau de bord de la politique économique mise en place :
  - L'Observatoire de la conjoncture et de la reprise économique
  - L'Observatoire de l'Economie de Proximité
  - L'Observatoire de l'Emploi et des Compétences
  - L'Observatoire du Tertiaire Economique
  - Un système d'information géographique des parcs d'activité et des projets métropolitains

### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropoledelille

### **Contact presse**

Charlotte Roussel

[croussel@lillemetropole.fr](mailto:croussel@lillemetropole.fr)

03 20 21 67 82